CCI EURE-ET-LOIR

COURRIER REÇU LE
30 MAI 2015
MAIRIE DE SOULAIRES

Le Président

MAIRIE DE SOULAIRES
MONSIEUR MARC MOLET
MAIRE
34 GRANDE RUE
28130 SOULAIRES

Réf : JA/FHR/FMA/PMI
DED – 87/2015

Dossier suivi par :
Pierre-Marie ISIDORE
Tél : 02 37 84 28 50

Elu référent :
Gilles EGASSE

Chartres, le 26 mai 2015

Objet : Avis relatif à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté.

Monsieur le Maire,

Vous nous avez transmis pour avis le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté de votre commune.

Celui-ci a été reçu à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure-et-Loir, le 6 mars 2015.

Notre Commission spécialisée du 22 avril 2015 et notre Bureau du 21 mai 2015 ont procédé à un examen attentif de ce dossier.

Nous avons l'honneur de vous informer que notre Chambre Consulaire émet un avis favorable à l'élaboration du PLU de Soulaires.

Nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir un exemplaire du dossier approuvé ainsi que la délibération qui retracera les débats et les réponses apportées aux personnes publiques associées et à l'enquête publique, ce dont nous vous remercions par avance.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Joël ALEXANDRE

5 bis avenue Marcel Proust – CS 80062 - 28008 Chartres Cedex
T. 02 37 84 28 28 - F. 02 37 84 28 29 www.cci28.fr

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
EURE-ET-LOIR

COURRIER REÇU LE
29 AVR. 2015
MAIRIE DE SOULAIRES

MAIRIE DE SOULAIRES
Monsieur Marc MOLET
34 Grande Rue
28130 SOULAIRES

Chartres, le 22 avril 2015

LE PRESIDENT
N/REF. : ET/MR/HM
Objet : Avis sur PLU arrêté
Dossier suivi par Martine RIOU

Siège Social
10 rue Dieudonné Costes
CS 10399
28008 CHARTRES Cedex
Tél : 02 37 24 45 45
Fax : 02 37 24 45 90
Email : accueil-eure-et-loir@chambagri.fr

Monsieur le Maire,

La Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir a bien reçu, pour avis, votre projet arrêté de PLU et vous en remercie. Ce dossier nous étant parvenu « complet » le 9 mars 2015, notre délai de réponse se terminera le 9 juin 2015.

Sachant que vous avez répondu à toutes nos remarques (mail du 5 avril 2013), la Chambre d'Agriculture émet un avis favorable à ce dossier.

Nous souhaitons être destinataire d'un dossier approuvé (CD + papier) en fin de procédure.

Dans cette attente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Eric THIROUIN

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation
Liste des sites certifiés et de nos engagements sur www.chambres-agriculture.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 182 800 037 00018
APE 9411Z
www.eure-et-loir.chambagri.fr

Syndicat Intercommunal pour le Regroupement Pédagogique et le Ramassage Scolaire de Saint-Piat, Mévoisins, Chartainvilliers et Soulaires
Place Marcel Binet à SAINT-PIAT 28130
Adresse du bureau : Place René Quantin 28130 – Saint Piat
Tél : 02.37.32.48.61 Fax: 02.37.32.22.35 – Mail : sirp.stpiat@wanadoo.fr
-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-

COURRIER REÇU LE
24 AVR. 2015
MAIRIE DE SOULAIRES

Saint Piat le 21 avril 2015

Le Président du SIRP
A
Monsieur Le Maire
Mairie de Soulaires
34 Grande Rue
28130 Soulaires

Objet : Dossier - projet de Plan Local d'urbanisme -

Monsieur le Maire,

J'accuse réception de votre courrier du 17 mars dernier, concernant votre projet de PLU sur la commune de Soulaires.

Après consultation, je vous informe n'avoir aucune remarque particulière à formuler sur ce projet, et de ce fait, j'émets un avis favorable.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,
Vincent Frebourg

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET D'EURE-ET-LOIR
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES D'EURE-ET-LOIR

Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat
S.A.U.H
Bureau Planification et Aménagement du Territoire
B.P.A.T.
Affaire suivie par : CHRIS MONCHATRE
ddt-sauh-au-bpat@eure-et-loir.gouv.fr
Tél. 02 37 20 40 61 – **Fax :** 02 37 20 41 20

COURRIER REÇU LE
13 AVR. 2015
MAIRIE DE SOULAIRES

Avis de la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.112-1-1 et D.112-1-11 ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.123-9 ;
Vu la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 sur la modernisation de l'agriculture et de la pêche, et notamment l'article 51 ;
Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;
Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;
Vu le décret n° 2011-189 du 16 février 2011 relatif à la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles ;
Vu l'arrêté préfectoral du 09 mars 2015 portant composition de la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles ;
Vu la demande d'avis déposée le 11 mars 2015 par Monsieur MOLET Marc, Maire de SOULAIRES, sur le projet de Plan Local d'Urbanisme.

La Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles d'Eure-et-Loir, réunie le 02 avril 2015

émet un avis favorable sous réserves

au projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de SOULAIRES. Les réserves concernent :

- l'inscription dans le PADD d'un objectif chiffré de modération de consommation de l'espace pour toute la commune, toutes destinations confondues, en application de l'article L.123-1-3 du code de l'urbanisme,
- la création d'Orientations d'Aménagement et de Programmation pour les trois « dents creuses » situées au nord du bourg, et celle située au sud-est du bourg, en y inscrivant une densité de 12 logements par hectare afin d'être en compatibilité avec le SCOT du Canton de Maintenon approuvé le 10 mars 2015,
- la suppression de la zone d'équipements au sud-ouest du bourg aux vues de sa localisation excentrée et en plein champ ne permettant pas une bonne connexion avec l'enveloppe urbaine existante.

à Chartres, le 8 AVR. 2015
le Préfet

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET D'EURE-ET-LOIR

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES D'EURE-ET-LOIR

Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat
S.A.U.H
Bureau Planification et Aménagement du Territoire
B.P.A.T.
Affaire suivie par : CHRIS MONCHATRE
ddt-sauh-au-bpat@eure-et-loir.gouv.fr
Tél. 02 37 20 40 61 – **Fax :** 02 37 20 41 20

COURRIER REÇU LE
13 AVR. 2015
MAIRIE DE SOULAIRES

Avis de la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.112-1-1 et D.112-1-11 ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.123-9 ;
Vu la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 sur la modernisation de l'agriculture et de la pêche, et notamment l'article 51 ;
Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;
Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;
Vu le décret n° 2011-189 du 16 février 2011 relatif à la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles ;
Vu l'arrêté préfectoral du 09 mars 2015 portant composition de la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles ;
Vu la demande d'avis déposée le 11 mars 2015 par Monsieur MOLET Marc, Maire de SOULAIRES, sur le zonage des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées.

La Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles d'Eure-et-Loir, réunie le 02 avril 2015

émet un avis favorable

au zonage des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées du projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de SOULAIRES.

à Chartres, le - 8 AVR. 2015
le Préfet
Le Directeur Départemental
des Territoires d'Eure et Loir

Jean-Marc VERZELEN

Région Centre

DAT
Dossier suivi par Isabelle VALMAGGIA
Tél : 02.38.70.31.62
Références : SG/2015.61

Monsieur Marc MOLET
Maire de Soulaires
Mairie
34 Grande Rue
28130 Soulaires

COURRIER REÇU LE
17 MARS 2015
MAIRIE DE SOULAIRES

Orléans, le 13 MARS 2015

Monsieur le Maire,

Vous avez adressé au Conseil régional pour avis, en application des textes en vigueur, l'arrêté de projet du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Malgré le caractère stratégique de l'élaboration de ce document d'urbanisme dans la gestion de l'espace, je vous informe que nous n'avons pas d'observation particulière à apporter à votre projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président du Conseil régional
Et par délégation,
la Directrice adjointe de l'aménagement
du territoire

Isabelle VALMAGGIA

CONSEIL REGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE
9, RUE SAINT-PIERRE LENTIN - 45041 ORLEANS CEDEX 1
Tél : 38.70 30 30 - Fax : 38 70 31 18 - www.regioncentre.fr